

13673/23

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 20 décembre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 20 décembre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU CONSEIL mettant en oeuvre le règlement (CE)
n° 1183/2005 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en
République démocratique du Congo**

E18447

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes